



**RECONNAISSANCE STRATÉGIQUE DU POTENTIEL HUMAIN (RSPH)  
DÉCERNÉ PAR  
LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

---

Le prix «Reconnaissance stratégique du potentiel humain» souligne la vision stratégique des employeurs qui ont su mettre à contribution tous les potentiels au bénéfice de leur entreprise. Ce prix salue les employeurs qui ont su miser sur les capacités de travail des personnes handicapées tout en contournant leurs limitations.

**LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Sont admissibles au prix Reconnaissance stratégique du potentiel humain les employeurs des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches dont le type d'organisation se trouve parmi les suivantes :

- Les entreprises privées;
- Les associations et organismes à but non lucratif;
- Les organismes publics, parapublics et communautaires;
- Les villes, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

***À noter : la personne handicapée visée par le concours doit avoir été embauchée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011.***

**Sont exclus :**

- Les entreprises adaptées;
- Les ministères et les organismes soumis à la Loi sur la fonction publique;
- Les entreprises d'insertion et d'entraînement.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Avant de remplir ce formulaire, à l'aide d'un ordinateur, veuillez lire attentivement les questions de mise en candidature ci-dessous.

CANDIDATURE		
Nom de l'organisation mise en candidature :		
Adresse :		
Numéro	Rue	
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Travail	Courriel
Nom de la personne désignée pour recevoir le prix en votre nom :		

AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE		
Nom de l'organisation qui propose une candidature :		
Adresse :		
Numéro	Rue	
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Travail	Courriel

Note : Toutes les demandes d'information seront adressées à l'auteur de la mise en candidature, qui assurera le suivi auprès des personnes concernées.

**Je certifie que l'organisation présentée a été informée du dépôt de sa candidature, que les renseignements fournis sont exacts et qu'elle consent à la diffusion de l'information non confidentielle, fournie dans le dossier de candidature, à des fins de promotion.**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## QUESTIONS DE MISE EN CANDIDATURE (à remplir à l'ordinateur s.v.p.)

Veuillez répondre aux questions suivantes en y inscrivant tous les éléments pertinents afin que le jury puisse évaluer votre candidature :

1. Précisez brièvement le profil de votre organisation...
  - a. Mission
  - b. Produits ou services
2. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, racontez-nous ce que votre entreprise a fait pour favoriser le recrutement d'une clientèle diversifiée?
3. Racontez-nous ce que votre entreprise a fait ainsi que les moyens que vous avez pris pour réussir l'intégration et le maintien en emploi?  
*(Promotion, stratégies de dotation, de recrutement et d'évaluation du personnel, etc.)*
4. Quelles ont été les difficultés rencontrées...
  - a. Pour votre entreprise
  - b. Pour la personne handicapée
  - c. Pour votre personnel
5. Quels ont été les moyens mis en place pour assurer le succès?  
*(Formation, aménagement des tâches, adaptation, sensibilisation du personnel, de la clientèle, des partenaires externes, etc.)*
6. Suite à ce succès, quels sont les effets positifs que vous constatez pour votre entreprise, pour la contribution de la personne handicapée à la productivité et à la croissance de votre entreprise, etc. ?

Pour bonifier votre candidature, vous pouvez joindre un maximum de trois pièces, telles qu'un article de journal, une lettre de félicitations, etc.

---

---

## LES RÈGLEMENTS

- Un employeur, en tant qu'organisation, peut soumettre sa propre candidature.
- Toute personne ou organisation peut soumettre la candidature d'un employeur.
- Un jury composé, entre autres, de représentants d'Emploi-Québec, du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) ainsi que des représentants du milieu des affaires et du milieu syndical, évaluera les candidatures reçues.

- Le jury membre pourra communiquer avec les employeurs finalistes en vue de l'évènement de remise du prix.
- Un représentant du jury se réserve le droit de rejeter une candidature si:
  - ✓ elle ne respecte pas les critères d'admissibilités;
  - ✓ le dossier de candidature ne contient pas les éléments exigés ou n'est pas présenté selon la mise en forme demandée.

## LES MODALITÉS

Les personnes ou les organisations désirant soumettre une ou plusieurs candidatures au prix «Reconnaissance stratégique du potentiel humain» doivent soumettre leur dossier de candidature en intégrant les informations présentées dans le formulaire d'inscription ci-dessus et en répondant aux questions, et ce, pour chacune des candidatures soumises.

Le dossier de mise en candidature est disponible sur le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au [www.emploiquebec.gouv.qc.ca](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca)

Le dossier de candidature doit être acheminé à :

### PRIX RECONNAISSANCE STRATÉGIQUE DU POTENTIEL HUMAIN (RSPH)

La Croisée  
210, boulevard Charest Est, bureau 200  
Québec (Québec) G1K 311

La date limite de réception des candidatures a été fixée **au vendredi 10 février 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

Pour plus de renseignements à propos du prix, communiquez avec M. Charles Dudemaine à la Direction régionale de la Capitale-Nationale au 418 643-6875, poste 329.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise des directions régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ainsi que les organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, souhaite démontrer l'ouverture et l'ingéniosité des employeurs qui ont su mettre à profit le potentiel humain et la capacité de travail d'une personne handicapée. Le prix sera remis lors d'un évènement spécial dans le cadre de la Foire de l'emploi qui se tiendra **le vendredi 16 mars 2012**.

*Avec la collaboration de :*

